

**Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris**  
**Séance du mercredi 9 mars 2022**

**Vœu relatif à la sauvegarde de la piscine Oberkampf et à sa protection au titre des  
Monuments Historiques**

**Le Conseil du 11<sup>e</sup> arrondissement,**

Considérant l'intérêt historique de cette piscine ouverte en 1886, son intérêt patrimonial puisqu'elle est la dernière des 6 piscines construites à Paris au 19<sup>e</sup> siècle et son intérêt architectural remarquable, en raison notamment de sa verrière, son carrelage et ses vestiaires en balcon ;

Considérant le nombre restreint de piscines dans le 11<sup>e</sup>, que cet établissement privé accueillait les scolaires depuis de nombreuses années, figurait dans le cadre du récent plan « Nager à Paris » et était largement apprécié par les habitants·es des quartiers de l'est parisien ;

Considérant que depuis de nombreuses années, le devenir de la piscine fait l'objet d'une attention particulière de la part de la Mairie du 11<sup>e</sup> ;

Considérant le vœu voté le 22 janvier 2020 au Conseil d'arrondissement « relatif à l'intérêt patrimonial » suite au risque mentionné d'un projet immobilier émis en décembre 2019 par le gestionnaire. Ce vœu demandait à la Ville de Paris, via la Commission du Vieux Paris, en lien avec les Architectes des Bâtiments de France de se prononcer dans les plus brefs délais sur l'aspect historique et patrimonial de la piscine rue Oberkampf et que la piscine fasse l'objet d'une protection patrimoniale lors de la prochaine révision du Plan local d'urbanisme de Paris ;

Considérant que l'étude faite par la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Paris confirme la réelle valeur historique et patrimoniale de ce bâtiment et conclut que toute demande de démolition devra être écartée et qu'une protection devra être envisagée à l'occasion de la révision du Plan Local d'Urbanisme qui interviendra en 2023 ;

Considérant la fermeture définitive de la piscine le 28 février 2022 par le propriétaire et de la mise en vente des objets liés à l'établissement ;

Considérant que cette fermeture fait suite à une décision privée et commerciale consécutive à un accord survenu entre le bailleur et le gérant dans lequel la Mairie ne peut juridiquement pas s'immiscer ;

Considérant la mise en ligne d'une pétition qui compte à ce jour du 28 février 2022 plus de 7500 signatures et des très nombreux articles dans les journaux qui vantent l'intérêt patrimonial et la fréquentation de cet établissement ;

Considérant que la majorité municipale, comme beaucoup d'habitant·es de l'Est parisien ne saurait se résoudre à cette situation ;

Considérant le risque grandissant des pics de chaleur à Paris dans un quartier très dense, très peu végétalisé et le besoin crucial de maintenir des points d'eau ;

Considérant que ne pouvant attendre la prochaine révision du Plan Local d'Urbanisme, le Maire du 11<sup>e</sup> a écrit à la Ministre de la Culture, Madame Roselyne Bachelot, pour que ce lieu fasse, en urgence, l'objet d'une protection au titre des Monuments Historiques ;

**Sur le rapport de Monsieur Luc LEBON,**

**Sur proposition des élu·e·s du groupe Paris 11 en commun : socialistes, écologistes et apparentés, des élu·e·s du Groupe Ecologiste du 11<sup>e</sup>, et des élu·e·s du groupe Communiste et Citoyen ;**

**EMET LE VŒU**

- Que la Ville de Paris engage un dialogue avec l'acquéreur du site dans le but de sauvegarder cette piscine ;
- Que la Mairie du 11<sup>e</sup> actualise régulièrement les informations sur son site pour informer les habitants de l'avancement de la situation de cette piscine ;
- Que la Ville de Paris demande à la Commission du Vieux Paris de mettre le devenir de la piscine Oberkampf à l'ordre du jour de sa prochaine séance ;
- Que la Ville de Paris soutienne les démarches engagées par le Maire du 11<sup>e</sup>, auprès de la Ministre de la Culture pour que celle-ci accorde au plus vite une suite favorable à sa demande de protection de la piscine Oberkampf au titre des Monuments Historiques.

**Résultat des votes :**

**Pour :** Les élu·e·s du groupe Paris 11 en Commun : socialistes, écologistes et apparentés, du Groupe Écologiste du 11<sup>e</sup>, du groupe Communiste et Citoyen, et du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes)

**Le vœu est adopté à l'unanimité.**